**Rencontre Ministre Beenders- 2025-10-23 – 14.10-15h**

**Présents : GM, EDS, MR, MD, VD**

**Cabinet : Ministre Beenders, JB, AVR**

* **Le renforcement du secrétariat (voir notamment courrier dans le cadre du conclave ou autres budgets)**

RB: Nous avons reçu votre lettre. Nous vous avons répondu. Vous n’avez pas reçu une lettre de la DG HAN? Il n’y a pas de juriste dans les réserves que l’on puisse nommer en 2025.

VD: Nous vous avons envoyé une lettre. Je suis surprise. C’est la première fois que j’entends cela. On nous a dit qu’il n’y avait pas de budget.

AVR: j’envoie le courrier par mail (reçu en réunion)

MD: N’y a –t-il pas de réserves de recrutement disponibles dans d’autres SPF avec lesquels le SPF Sécurité Sociale a des accords?

GM: Je suis interloquée. Résultat *infine*: pour le remplacement de Natallia, on n’a pas de réponse.

VD: Je vais vous envoyer le dernier mail de Mme Clément, dans lequel elle propose même une nouvelle manière de financer le CSNPH.

GM: C’est peut-être ça la réponse de Mme Clément: voilà un budget et le CSNPH se débrouille. Cela s’est passé comme ça pour NOZOO en Flandre. Mais NOOZO a dû se passer de plusieurs collaborateurs. En plus, il y a le travail administratif de gérer le budget.

RB: La situation budgétaire n’est pas rose. Les économies sont énormes. Tout est en discussion. Nous sommes face à de grands défis. Je comprends l’initiative de Mme Clément. C’est une manière de garder le budget sous contrôle.

GM: On est bien conscients des problèmes budgétaires. Mais le Conseil n’exagère pas. Le CSNPH demande un remplacement pour 3 personnes qui sont parties. Et nous avons un collaborateur en maladie de longue durée. Il faut trouver une solution structurelle en lien avec la réforme du Conseil. Eviter de s’envoyer des lettres les unes après les autres. Peut-être faut-il se parler à 3, avec la DH HAN.

Beenders : je ne veux pas réduire les moyens du CSNPH mais trouver une solution structurelle dans le cadre de la réforme du CSNPH

GM: Il faudrait que la DG HAN ait les mêmes commentaires vers vous et vers nous.

EDS: Du coup, votre proposition d’une rencontre à 3 serait précieuse. Merci déjà de chercher une solution dans ce contexte difficile.

RB: Pour le moment, ce n’est pas idéal. Si j’envoie une lettre, j’aimerais qu’elle soit appliquée. Je trouve le CSNPH très important mais je voudrais parler plus du contenu que de malentendus. Je veux trouver une solution et je vous remercie de fournir des pistes, notamment en s’informant sur des réserves de recrutement dans d’autres SPF.

* **La réforme de la loi 87 – un calendrier de consultation se profile sur 2025 avec une ambition de textes pour le conclave de l’automne 2026** 
  + **Quelles sont les priorités de fond du Ministre ?**

JB: Plan d’action pour la réforme. Evaluation en cours. Une réunion est planifiée avec SPF 2e quinzaine de novembre pour donner nos priorités:

Cumul: système plus transparent

Echelle: capacité de gain, échelles AI, interaction avec autres institutions de sécurité sociale, quel rôle DG HAN peut jouer dans accès au monde du travail

Important de discuter avec les parties prenantes. On peut demander au Parlement d’organiser des auditions pour que la société civile vienne éclairer le Parlement. De cette manière, les parlementaires sont au courant et c’est eux qui votent le budget. Ou bien organiser un groupe “caisse de résonance”. Avec les parlementaires, les politiques seraient inclus. Qu’en pensez-vous?

GM: Lors de la PLénière de lundi et lors de notre réunion d’hier, Julie Clément nous a parlé de l’importance des consultations. Mais elle ne nous a pas parlé du Parlement. Je suis positive. Mais comment articuler ça?

RB: L’avantage, c’est d’impliquer les parlementaires. C’est interactif.

MR: ce qui m’importe est la manière dont cette concertation se passera. Jt optimiste d’entendre JC à ce propos : proposition>> stakeholders>> alimentation de la note de vision (<> Flandre). La question est de savoir ce que vous souhaitez tirer de cette audition parlementaire ? Cela s’est passé comme tel en Fl et le secteur n’a rien eu à dire. Je n’ai pas entendu cela de JC qui souhaite une large consultation. Sur le fond, que vont apporter ces auditions ?

RB : la propo de JC est bonne mais le parlement est un instrument qui existe et qu’il faut utiliser ; on peut combiner et aussi pour avoir à terme le lien avec le budget. Je pensais au Parlement parce qu’on en aura besoin ; est-ce que cela va apporter un plus sur le fond est une bonne question.

JB: Nous sommes occupés à réfléchir à la gouvernance. Comment voyez-vous le rôle du CSNPH? Etiez-vous satisfaits avec le processus Excelhan.

EDS: En ce qui concerne Excelhan, ce qui a été compliqué pour nous, c’est qu’on était associé à tout, y compris à des questions techniques. Nous n’avons pas ces compétences. Cela prenait aussi beaucoup de temps. Je pense que nous devons être associés à la note de vision. Mais pour la rédaction des textes, il y a peut-être des aspects auxquels nous ne devons pas être associés.

GM: Nous avons au CSNPH des collègues qui sont très au fait de la réglementation. Mme Clément nous parlait hier de faire des choix à quoi nous allions participer. A partir du moment où on touche aux allocations, les collègues vont vouloir participer au GT. Voilà pourquoi nous vous demandons un planning, afin que nous puissions nous organiser. Plus vite nous sommes informés, même confidentiellement, mieux nous pouvons réagir. Hier, Mme Clément évoquait un autre enjeu, le soutien à l’emploi. Comment amener des outils pour qu’une PSH qui bénéficie d’une ARR et/ou d’une AI soit encouragée à réintégrer le marché du travail.

JB: Oui, le retour à l’emploi est l’une de nos priorités.

RB: C’est peut-être le but de plus important. En Belgique, seuls 40% des PSH travaillent contre 65% dans les autres pays. Il faut débloquer la situation. Tout en maintenant les allocations pour ceux qui ne peuvent pas travailler.

EDS: Je fais le lien avec la limitation de chômage. Les Régions ont une partie des compétences. Il faut travailler avec elles. Et aussi avec les fédérations d’employeurs. Car beaucoup de personnes veulent travailler mais sont refusées en raison de leur handicap.

RB: Oui, mais ça commence avec le changement de la loi pour pousser les gens à travailler. Parfois les mutualités conseillent de ne pas travailler. C’est un comble. Mais il y a d’autres chantiers. Mais cela doit être possible pour une PSH de travailler et de savoir ce qui va se passer s’ils travaillent.

GM: C’est un point important, c’est l’incertitude et l’insécurité vécues par les PSH quand elles veulent retravailler. La mesure de Mme Lalieux du cumul possible de 2 ans. N’a pas donné les résultats attendus. Pourquoi? Parce qu’après 2 ans, il faut recommencer tout l’iter administratif. Pour nous il faut aussi travailler aux procédures: accélérer les délais de traitement, tenir compte de mes revenus d’hier et pas d’il y a 2 ans. Il va falloir travailler dans le dispositif pratique. De plus, les PSH ont une carrière en dent de scie. D’où la réactivité doit exister au niveau administratif. La perspective d’être sans rien pendant plusieurs mois fait reculer les gens.

RB: Il y a beaucoup d’obstacles, pas seulement la loi. VOKA et autres institutions organisent des évents, mais jamais sur ce sujet. Mais la loi est le point de départ. Mais cela ne va pas résoudre tout.

GM: Le VOKA n’a pas un regard positif sur l’intégration des PSH.

* **La réforme du CSNPH**

GM: Merci pour les textes. On a eu 2 grosses réunions du Bureau. On a mis sur la table de la Plénière les réflexions du Bureau. On attend un retour des collègues pour la fin du mois et on vous revient. Au niveau du Bureau, je peux déjà vous dire qu’il y a des points intéressants. On veut avoir un peu plus de garantie pour le CSNPH. Le CSNPH veut conserver son indépendance.

* **Les exclusions chômage qui concernent les PSH**

RB: Dans accord d’été, le statut des allocations de sauvegarde a été prolongé. Il y a une discussion pour les non-mobilisables (33-66% ou même plus de 66%), on cherche une solution. Si pas de solution rapide, ces personnes recevront lettre de refus aussi. Une CIM discute aussi ce point.

GM: Les PSH concernées nous interpellent. Il y a des interrogations : est-ce que ces personnes vont pouvoir se tourner vers l’incapacité de travail ?

AVR: on travaille à un maintien du statut non mobilisable ; il y a aussi l’idée d’utiliser les critères CIF pour les non-mobilisables comme tels par la DGHAN

GM: Important d’avoir une communication claire.

AVR: Le fédéral doit prendre le lead. ICF qualifications

GM: Mme Clément disait que allocations + chômage >> si exclusion, si la personne se fait connaître auprès de la DG >> envoi lettre d’exclusion >> procédure.

VD: Le courrier d’exclusion de chômage aura pour effet de faire réévaluer la situation.

AVR: Il n’y a pas de solution pour les 33-66%. Ces personnes recevront également un courrier.

GM: Il est important de pouvoir analyser les textes. Certaines impasses viennent du fait qu’on n’a pas assez réfléchi aux conséquences de certaines décisions. Voilà pourquoi nous avons besoin, au Conseil, d’avoir des personnes formées pour étudier les textes.

AVR : dans la cadre du conclave, on remet cette situation sur la table politique

RB: C’est une décision politique.

**La demande de la PF pour un statut officiel et un secrétariat dédicacé – position du Ministre Beenders – va-t-il soutenir la demande en CIM**

**Plan d’action fédéral Handicap**

RB: On a bien reçu votre avis. On l’utilise pour les négociations avec les autres cabinets. On veut une première version pour fin novembre. Si nécessaire, je contacte le ministre concerné pour demander plus de proactivité.

GM: On a rencontré plusieurs de vos collègues. Parfois ce n’est pas facile. Il y a certains de vos collègues qui pensent ne pas être concernés par le handicap. Merci à vous de continuer à les interpeller. Et c’est pour ça que nous on vous interpelle vous.

RB: CIM Handicap. Décision de scinder en 2 CIM: handicap + égalité des chances et racisme. Nous sommes intéressés par vos priorités pour l’agenda de la CIM.

VD: On vous a envoyé des priorités: statut et secrétariat pour la Plateforme d’avis; dossiers de fond comme emploi (screening pour employeurs et PSH de tout ce qui existe, à qui s’adresser, etc.), accessibilité (mise en oeuvre de EDC, prestataires pas bien répartis), soins de santé (accessibilité). On vous refera une liste de priorité.

**Âge légal des pensions**

RB: Première lecture. Positif. Cela va au Parlement.

VD: Penser aussi aux adaptations dans les Régions.

RB: Une rétroactivité est prévue. Cette réunion est très utile. Source de pistes de travail.

GM: Important de mettre les choses à plat avec vous. Nous attendons une réunion à 3 avec la DG HAN et vous concernant la situation du secrétariat.

-----------------------------------------

**Rencontre Ministre Beenders – 2025-06-26 – 10.45**

Présents : Gisèle Marlière, Sophie Willekens, Maarten Ruymen

Secretariaat : Muriel Dossin, Benjamin Laureys en Eva Parent

1. **Situation du secrétariat**

 RB: Envoi d’une lettre après réunion avec DG HAN pour comprendre la décision, compromis pour 2025 et 2026. Organiser support pour le Conseil: détacher 1 personne mi-temps pour réforme 1987 (Oljan) et support pour demandes spécifiques (2025 et années suivantes). Autre discussion pour 2026 pour avoir 1 personne en plus. JB vérifie que la lettre a bien été envoyée.

GM: Merci d’avoir essayé de soutenir le CSNPH. Le mi-temps concerne la réforme 1987. On n’a encore rien reçu. On a d’autres dossiers. Bloquant que ce soit spécifique sur un seul dossier.

RB: Réunion 1re semaine juillet avec DG HAN pour ce dossier mais aussi pour réforme 1987. Soutien des autres membres du gouvernement. Volonté d’avancer.

1. **Réforme CSNPH** 
   1. Projet d’AR : pas reçu de la DGHAN
   2. Implication des associations dans le CSNPH : gros travail non rétribué

 GM: AVR s’est étonnée que nous n’ayons pas reçu les textes. Il existe donc des textes. Pourrions-nous les recevoir.

RB: Nous allons vous l’envoyer avant la pause de l’été.

GM: Nous aimerions recevoir les textes même non finalisés. Vu que le secrétariat est sous-staffé, c’est plus facile de recevoir cela à l’avance.

JB: Nous souhaitons avoir une réunion avec vous après l’été pour en parler.

1. **Réforme de la loi 87 avec le CSNPH**

* Agir sur le NTU : voir les 2 études récentes commandées par la DGHAN
* Réactivité du système : formes de vie, travail, …
* Évaluation ARR et AI : inquiétudes : CIF, BelRAi, harmonisation avec autres régimes mais finalités différentes !
* Dignité de vie :
  + - avec ou sans emploi ;
    - le régime actuel des droits dérivés ;
    - Prise en compte des ressources <> ARR sous le seuil de pauvreté
    - REMI budget voor PMH ?
* Toujours dédommager les surcoûts liés à la perte d’autonomie
* Volets non fédéraux – concertation en CIM

GM: Urgent!

RB: Demandé à DG Han de préparer un calendrier.

GM: Nous avons peur de recevoir toute la réforme d’un coup.

RB: C’est pourquoi on va préparer cela ensemble à partir de la semaine prochaine et avec un renfort du mi-temps.

GM énumère les points importants pour le CSNPH: NTU, réactivité du système, etc. En particulier, nous redoutons de voir arriver le BELRAI. Ne pas oublier les entités fédérées pour tenir compte des impacts sur les politiques régionales (cf. Transfert des allocations familiales). Pouvez-vous reprendre ces points?

JB: Réforme des échelles d’évaluation. La question du BELRAI se pose. Discussion avec cabinet Vandenbroucke. Phase exploratoire. Idée d’organiser une journée informative pour comprendre les différentes échelles en profondeur. Nous voulions vous inviter, aussi DG HAN, INAMI, cabinets pour mettre tout le monde sur la même longueur d’ondes.

MR: het gevoel in Vlaanderen leeft dat BELRAI erdoor geduwd wordt. Het mag BELRAI zijn vanuit Dito als dat het beste systeem is maar elke tegemoetkoming heeft een andere finaliteit. Bezorgdheid: hoe kunnen we ervoor zorgen dat met het gebruik van 1 instrument de finaliteit gerespecteerd wordt. Diversiteit veel groter dan gewoon het meten van zorg.

SW: BELRAI: verschillende luikjes afhankelijk van de situatie, is dat dan een verschil met een ander instrument?

GM: Si on va vers le BELRAI, les autres entités vont être intéressées, pour avoir l’illusion d’avoir un seul outil pour appréhender tout l’enjeu du handicap. Or, pourtant, les finalités sont différentes. Se contenter d’un outil est illusoire. Il faut une réflexion approfondie. Il faudra en discuter avec les Régions.

MR: ook aandacht voor de gebruiker, dat het begrijpbaar is. Angst om iets verkeerd te doen en zo rechten te verliezen.

MD: Suivi des 2 études NTU et Jeunes Maladies Chroniques, dont les conclusions sont similaires?

JB: On attend le plan d’action de la DG HAN.

MD: Nous avons remis un avis sur ce plan d’action et souligné que les actions prévues n’atteignent que très partiellement les objectifs poursuivis. Une évaluation va-t-elle être prévue?

JB: Je ne peux pas vous répondre sur ce point.

GM: Réunion CIM: y étiez-vous?

RB: C’est la compétence de F. Vandenbroucke.

GM: Il y a un point NTU. Je vous envoie le lien.

1. **Emploi des PSH**

* Rejet chômage des PSH + Back to work INAMI
  + réorienter les PSH vers l’économie sociale et les ETA : limites!
  + URGENT : Avoir une vraie réflexion d’accompagnement au travail
    - aussi en lien avec loi 87
    - et qui intègre les arrêts de travail : revoir le cadre actuel du contrat de travail à l’intégration plus automatique des arrêts de travail
    - Périodes d’arrêt = activation ARR ( comme pour l’INAMI)
    - Des quotas dans le privé ?
    - Créer un fonds alimenté par les employeurs qui n’engagent pas des PSH (Voir France)

1. **Plan fédéral Handicap**
   1. Avis du CSNPH vers le 15 juillet
   2. Faire travailler tous les cabinets avec le CSNPH

 GM: Important que les autres cabinets travaillent avec nous aussi. Exemple: logopédie, arrêté cassé par Conseil d’Etat. On se doute que le cabinet y travaille, on demande les textes. On nous a répondu de fournir nos réflexions à logomut. Réunion finalement ce mardi. Il y a eu une grosse tension pour avoir les textes. Or c’est un sujet qui regarde directement les PSH. Mais cela ne semblait pas logique au cabinet Vandenbroucke.

RB: Je ne savais pas qu’il y avait un problème.

GM: AVR était en copie des échanges. Iden pour mesures Back to work. Cela va directement impacter les PSH. On ne reçoit pas les textes.

RB: Je ne sais pas qu’il y avait ce problème.

GM: On ne rend pas un avis sur tout. Mais il est normal qu’on reçoive les textes et qu’on soit impliqué.

RB: Je veux comprendre ce qui s’est passer et discuter cela avec les autres ministres. Je ne veux pas qu’il y ait de la frustration chez vous.

GM: Je trouverais normal que le ministre en charge du handicap soit lui-même informé de mesures qui impacte les PSH. Je l’ai aussi dit à vos prédecesseurs.

RB: Nous sommes informés. Le problème se situe dans le fait de vous impliquer et de vous permettre de rendre des avis.

1. **Plan interfédéral Handicap :**
   1. **revoir les priorités en fonction loi 87**
   2. **La lettre A sur l’EDC**
   3. **L’accessibilité et la mobilité**

JB: Vous étiez à la réunion de lancement du Plan fédéral Handicap.

 Nouvelle CIM Egalité des chances, handicap, lutte contre la discimination. Brief verstuurd om CIM te herlanceren. Eerste vergadering september. Voorzitterschap voor minister Beenders. Protocol: la Région Bruxelloise. 1 oktober Vlaanderen, maar kabinet begint.

1. **EDC**
   1. **Travailler en CIM**

* Rendre possible la lettre A sur les EDC belges   (voir avis CSNPH)
* travailler sur l’offre des prestataires

1. **App Handypark : URGENT :**  sms et gratuité du système.

RB: On suit ça avec cabinet Matz. Les discussions ne sont pas terminées. Les réactions qu’on reçoit sont positives. Mais je suis d’accord qu’il faut trouver une solution pour les sms.

GM: Augmentation du nombre de communes concernées?

RB: Il faut faire une évaluation. On va demander cela à la DG HAN la semaine prochaine.

MR:

RB: Il faut tenir compte à la fois des utilisateurs qui sont contents et aussi de ceux pour qui le système n’est pas adapté.

BL:

JB: Réunion avec cabinet Matz et les opérateurs. Cabinet Matz et nous poussons pour une solution pour les sms. La balle est dans le camp des opérateurs.

MR:

JB:

1. **Autres**

JB: Le cabinet Matz a le projet d’un arrêté Matz concernant l’emploi dans la FP. Elargir la définition des PSH aux maldes chroniques; régime de sanctions. Nous n’avons pas été impliqués. Nous avons demandé que la CIPH et et le CSNPH soient impliqués. Contacter la CIPH? Nous ne pouvons pas aller plus loin sans avoir l’avis du CIPH et le vôtre.

MD: Nous avons reçu un appel du Mécanisme de Coordination pour savoir si nous étions au courant. J’ai répondu que non. Le point est à l’ordre du jour du prochain Bureau.

GM: On en parlera au Bureau.

JB: Vu les avis qui manquent, le cabinet Matz devra revoir son timing.

GM: Il est vrai que selon la définition de l’UNCRPD, les maladies chroniques sont des PSH. Mais élargir la définition permet d’atteindre plus facilement les 3%, il ne faut pas être naïfs.

GM: On a fait le tour des points principaux. Un tout grand merci pour votre suivi. C’est très important pour nous. C’est une reconnaissance pour notre travail. Dès qu’on recevra les textes, on sera critiques et constructifs.

RB: Merci pour votre travail. J’aime la collaboration avec vous. Vous nous tenez “éveillés”. J’espère que vous voyez que cette compétence est importante pour nous et que nous voulons vraiment obtenir des résultats.

GM: C’est pour ça que nous sommes réactifs. Nous voulons remettre des avis de qualité, analysés et réfléchis.

RENCONTRE MINISTRE ROB BEENDERS 25.02.2025 - 10h

**Kabinet op wetstraat 23. Parking is in de Handelsstraat 114**



Monsieur Rob Beenders, ministre de la Protection des consommateurs, de la Lutte contre la Fraude sociale, des Personnes handicapées et de l’Egalité des chances

1. **Quelques éléments de cadrage**
2. **Personnes en situation de handicap : définition et portée** 
   * Plusieurs catégories (physique, sensoriel, intellectuel, mental…) - 80 % = handicap invisible ==> 15% de la population + familles
   * **Peu de statistiques et de données**
   * Handicap = perte de droit et exclusion sociétale
   * Le handicap est une spécificité ; il devient un problème quand **l’environnement n’est pas adapté**
3. **Redresser la situation de manière à permettre aux PSH d’accéder à leurs droits, de vivre dignement et de participer à la vie en société** 
   * **SOCLE JURIDIQUE : UNCRPD -ARticle 23 de la Constitution : le législateur et le politique doivent travailler de manière effective sur l’autonomie et l’inclusion**
   * **Vivre dignement** 
     + **les allocations sont largement en-deça du seuil de pauvreté**
     + **Les compensations dans les autres régimes ne sont jamais que des “rustines”**

**FONDAMENTALEMENT, il faut relever les allocations au seuil du revenu minimum garanti**

* + **Transversalité du handicap** 
    - **Des compétences chez chaque ministre**
    - **Ministre en charge des Personnes en situation de handicap :** 
      * **1 compétence matérielle = allocations**
      * **aiguillon : pousser à la mise en oeuvre de la Convention**
      * **Sensibiliser les autres ministres au Handistreaming : travailler rapidement sur le plan fédéral HANDICAP**
      * **Contact avec les régions et Communautés**
  + **Participer à la vie en société ==> Changer l’environnement -** 
    - Guides
      * [Convention sur les droits des personnes handicapées](https://www.ohchr.org/fr/instruments-mechanisms/instruments/convention-rights-persons-disabilities)
      * [Recommandations 2024 des experts ONU à la Belgique](https://www.ohchr.org/fr/instruments-mechanisms/instruments/convention-rights-persons-disabilities)
      * [Avis et notes de position du CSNPH](https://ph.belgium.be/fr/)
    - **Planification !: objectifs et moyens**
  + **Concepts : “Aménagements raisonnables/actions positives”** 
    - **plusieurs réponses** qui dépassent le concept simpliste de prévoir un plan incliné pour les personnes en chaise roulante
      * Dispositions réglementaires **spécifiques**
      * Actions sur le terrain
      * Ne pas oublier à **l’information et à la communication :**
      * **Design universel: ce qui est accessible pour les PSH, l’est pour tous les citoyens .** Ex : communications en FALC
    - **La digitalisation** des biens et des services
      * = source d’exclusions!
      * **TOUJOURS prévoir des alternatives non digitales : le guichet humain ( RV sur place, centre de contact joignable tous les jours de la semaine ...)**
  + **Travailler avec le CSNPH et les experts** 
    - * **Au départ du processus de réflexion** 
        + demander un avis sur un projet d’AR qui va passer en Conseil des Ministres c’est trop tard, incomplet!
        + Participation du cabinet au bureau mensuel du CSNPH
        + Le CSNPH n’est pas un bureau technique mais peut conseiller en fonction des problématiques
        + CSNPH peut travailler dans la confidentialité
        + = win win !
      * Demandes passent par **la Présidente et le secrétariat**
        + Pour mémoire, secrétariat commun au CSNPH (fédéral) et au BDF (européen) ; le CSNPH assure aussi le secrétariat de la plateforme des réunions des conseils d’avis des entités fédérées, CSNPH et BDF
        + Secrétariat en sous-effectifs
  + **Obligation légale - Plan Handicap 2025-2029**
    - Travailler au plus vite avec le CSNPH sur les priorités
    - Un **référent handicap** dans chaque Cabinet
    - Travailler ensemble dans la régularité :
      * Bienvenue aux **réunions plénières du CSNPH** (+ Bureau tous les mois + rencontres trimstrielles ?
  + Handicap = compétences éclatées
    - Zones d’ombre, effets pervers ==> travailler aussi au **niveau interfédéral** : CIM Handicap mais aussi les autres CIM thématiques : toujours avoir à l’esprit : *“les besoins des PSH sont-ils bien pris en compte ? “*

1. **Pour le contenu de la déclaration gouvernementale 2025-2029** : voir jointe l’analyse de Gisèle Marlière
2. **Pour le contenu de ce qui est à présenter au Ministre ,** dans le fichier EXCEL joint , vous trouverez une série de préoccupations et attentes du CSNPH développée

**Ici, un résumé des points d’attention ; nous laissons au Bureau le soin de les prioriser et de veiller à la répartition des prises de paroles lors de l’entretien avec le ministre**

1. **Handicap et pauvreté : Réforme loi 87**
   * souple , réactive et accompagnant la PSH dans son parcours de travail et d’inactivité
   * Allocations ne permettent pas de vivre dignement ( H= souvent pauvreté)
     + – les droits dérivés sont des compensation insuffisantes
     + cadastre et plafond dans l’accord de gouvernement : NON NON NON !!!!
     + Recalcul de l’indexation et Supression enveloppe bien-être !!! NON NON NON
   * Cumul AI- revenus de remplacement doit être toujours possible
   * Evaluation AI : PAS LE BELRAI è affiner les critères appréciation AI
   * AI n’est PAS UN REVENU Mais une aide face à un environnement inaccessible
   * Remise au travail : ok sur le principe mais
     + Aucun accompagnement via DGHAN , ni autre ?
     + Revoir modalités calcul (année -2/-1è mois qui précède)
     + Faciliter cumul ARR et emploi pour les bas revenus
     + Certaines PSH ne pourront jamais TRAVAILLER ET NE POURRONT PAS ËTRE PENALISEES
   * NTU très élevé d’une part , augmentation demandes DGHAN constantes avec taux de rejet élevés : attention aux mesures qui seront prises !!!!
2. **Carte de stationnement – scan cars et handypark** 
   * Une solution qui doit permettre aux utilisateurs d‘utiliser leur carte facilement , sans être pénalisés par la digitalisation des contrôles
3. **Les compétences handicap transversales – un plan fédéral dans tous les domaines de compétence gouvernementale** 
   * Ministre – aiguillon !!!
   * Emploi
   * Transports et environnement
   * Soins
   * Communications et informations
   * Crises sanitaires et environnementales
   * Choix lieu de vie et accès aux soins
   * Stat
   * Le CSNPH ,
     + un partenaire de réflexion : consulter à temps
     + – reconnaitre l’investissement des associations
     + Qui travaille avec le BDF ( rapport alternatif et « ascenseur » belgo européen
   * UNIA è ESSENTIEL
   * LA protection des consommateurs avec un H